



Assainissement liquide

Safi: La ville diagnostique son réseau

- Un contrat de prêt pour le financement du projet a été signé avec la BEI
- La tranche urgente nécessite 247 millions de DH

La ville de Safi est dotée d'un réseau d'égout de type unitaire, d'après des sources de la Régie autonome intercommunale de distribution d'eau et d'électricité de la province de Safi (RADES). Le réseau actuel s'écoule d'une manière gravitaire vers l'océan suivant la topographie générale du terrain. Il comporte sept exutoires principaux localisés à Oued Chaâba, Médina, Trab Assini, R'bat, Abattoirs, Boulevard C et route de Sidi Ouassel. A ces exutoires principaux s'ajoutent les exutoires secondaires existant le long de la falaise entre les quartiers R'bat et Trab Assini, d'une part, et les exutoires des conserveries et la zone industrielle situés sur la côte au sud de la ville, d'autre part. La longueur actuelle du réseau est évaluée à environ 252 km, dont 43,5 km pour le réseau secondaire et 29,8 km pour le réseau primaire. Un diagnostic détaillé a été entrepris sur 45 km du réseau d'assainissement liquide de la ville de Safi. Celui-ci a fait l'objet de curage et d'inspection par caméra des ouvrages non visitables (30 km) et au diagnostic visuel des canalisations visitables (15 km).

Le diagnostic a porté sur les points critiques ainsi que sur un échantillon représentatif du réseau d'assainissement liquide de la ville. L'issue de cette campagne a mis en évidence un niveau très important de dégradation du réseau existant, est-il indiqué. La totalité du réseau d'assainissement liquide de Safi connaît des débits réduits par l'engorgement des conduites dû principalement à un manque d'entretien. Ce qui provoque un mauvais écoulement et des débordements en cas de pluie. Effondrements, fracturations ou encore pénétrations de racines d'arbres. C'est le cas du quartier du Plateau au centre ville, et du collecteur Moulay Youssef où le taux d'affectation par la pénétration de racines atteint plus de 80% du réseau inspecté. A ce constat de fait, s'ajoutent les conséquences directes ou indirectes de facteurs tels que le manque d'entretien du réseau, la multiplicité des branchements non conformes et la mauvaise conception de certains ouvrages.

La pollution engendrée par les différents rejets dans la mer au niveau de la ville de Safi, si elle n'est pas maîtrisée, peut avoir des incidences néfastes sur les activités liées à la mer (pêche, tourisme, baignade...). Devant ces faits, une solution a été retenue par le plan directeur adapté à la topographie de la ville. Cette dernière est marquée par la présence d'une pente générale dirigée vers la mer dans le sens Est-Ouest. Elle est caractérisée aussi par la présence de cuvettes situées essentiellement dans la partie Est de la ville et par la présence de deux oueds (oued Chaâba, oued El Bacha) qui traversent la ville avant de se jeter en mer. Cette situation a largement guidé la conception du réseau à l'écoulement à majorité gravitaire sauf dans la partie extrême Nord. Dans cette partie, il est nécessaire de faire appel au pompage pour rejoindre le réseau d'assainissement projeté et le long du littoral où le pompage est nécessaire pour acheminer les eaux usées à la station

d'épuration qui sera implantée au sud de la ville. Le réseau d'assainissement de la ville conçu pour acheminer une grande partie des eaux usées vers le site de la station d'épuration, nécessite trois stations de pompage, huit déversoirs d'orages et sept bassins de rétention. La variante de traitement retenue consiste en un traitement préliminaire (dégrillage et dessablage) suivi par un émissaire en mer. Suite aux divers contacts menés avec la Banque européenne d'investissement (BEI), une tranche urgente et fonctionnelle d'un montant de 247.000.000 DH a été identifiée, explique-t-on. Elle consiste en l'acquisition de moyens d'exploitation du réseau et de construction des édifices et ateliers. Pour réaliser aussi les travaux de réfection, de remplacement et de dédoublement du réseau. D'autres travaux seront effectués pour l'interception des rejets actuels et refoulement des eaux usées vers la station de traitement primaire projetée. La tranche urgente englobe également la construction et l'équipement de stations de pompage.

Montage financier

Après diverses missions d'évaluation techniques et financières menées par ses experts, la BEI a approuvé le financement du programme dans le cadre du projet de financement de l'assainissement liquide de huit villes moyennes au Maroc. Le montant du prêt représentant 50% du programme d'investissement s'élève à 12.000.000 d'euros (ressources de la régie: 6.000.000 d'euros; la subvention de l'Etat et de la Commune 6.000.000 d'euros). Le Conseil d'administration de la régie réuni le 10 décembre 2004 a approuvé à l'unanimité le contrat de prêt qui est accordé à des conditions estimées très avantageuses. La durée du prêt est de 22 ans au moins. Un délai de grâce de 7 ans a été accordé pour chaque versement. Ainsi qu'un intérêt bonifié, soit donc 50% du taux normal pratiqué par la banque, sans toutefois excéder 3%.

De notre correspondant,
Mohamed RAMDANI